

Le procès divin d'Adam et Ève

Prêché dimanche le 31 janvier 2016
À l'Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Texte : Genèse 3 : 8-19

Proposition :

- 1) Les coupables INTERROGÉS V. 8-13
- 2) Les coupables INCULPÉS V. 14-19
- 3) Les coupables INFORMÉS V. 15

INTRODUCTION

Nous avons déjà vu comment le serpent avait réussi à faire tomber Adam et Ève dans la désobéissance et la rébellion contre Dieu.

Nous avons observé les tactiques de Satan dans la tentation de nos premiers parents : il reconnaît d'abord que Dieu a parlé, puis il ajoute à la Parole de Dieu, puis il nie la Parole de Dieu, puis il questionne les motifs de Dieu et son caractère, pour terminer en offrant des bénéfices.

Nous savons que son objectif est de s'interposer entre l'âme de l'homme et son Créateur, de détourner son cœur de Dieu, de diriger la confiance de l'homme envers lui, d'usurper la place du Seigneur, de rendre l'homme assujéti à sa volonté, de substituer sa parole à celle de Dieu et de questionner la bonté de Dieu et ses perfections.

Conservons en mémoire la manière d'agir de Satan face à la Parole de Dieu : il ajoute, il enlève, il altère.

Puissions-nous apprendre de la faute d'Ève : l'engagement d'une conversation avec le serpent. Cette conversation l'entraîna dans les marches descendantes de la désobéissance : la curiosité, le vacillement, le mécontentement, l'ambition, la chute personnelle, et finalement l'entraînement d'Adam dans sa chute. Nous apprenons que le péché est contagieux.

Nous avons aussi observé que la **sentence officielle** tombe sur eux le jour même de leur transgression. Adam et Ève prennent simultanément conscience de leur corruption, de leur pollution, et cherchèrent à cacher leur faute et à fuir de la présence de Dieu.

Ils virent soudainement leurs innombrables misères morales dans leur volonté d'être indépendants de Dieu, et que la connaissance que Satan leur avait promise était un fruit empoisonné, une connaissance destructrice et culpabilisatrice. Leur conscience était dorénavant éveillée à la corruption de leur cœur, à la tragédie de leur condition et à leur perte.

Cette prise de conscience se manifeste d'une façon double : la réalisation de leur nudité et la vaine tentative de se couvrir eux-mêmes.

Nous allons maintenant assister à la **sentence officielle** de Dieu lui-même. C'est en quelque sorte leur procès. Le paradis devient un tribunal, et le gardien des lieux, un criminel condamné. La scène comporte deux aspects : le procès (v. 8-13) et le verdict (v. 14-19). Puis le Seigneur les informe prophétiquement de sa solution : l'envoi du Messie (v. 15).

I) LES COUPABLES INTERROGÉS V. 8-13

A) L'interrogation : les préparatifs v. 8

Genèse 3 : 8

8 Alors ils entendirent la voix de l'Éternel Dieu, qui parcourait le jardin vers le soir, et l'homme et sa femme se cachèrent loin de la face de l'Éternel Dieu, au milieu des arbres du jardin.

La conscience de l'homme pécheur est troublée lorsqu'elle entend la voix de l'Éternel. Elle sent sa culpabilité et cherche à éviter la présence de Dieu. Elle trouve sa solution dans la fuite et la cachette. Nos premiers parents comprenaient que la condamnation par Dieu lui-même approchait. Dans leur folie, ils décidèrent d'essayer d'éviter la rencontre. Ils ajoutaient à leur culpabilité en croyant pouvoir échapper au jugement divin et en ignorant l'omniscience du Seigneur. L'affrontement était inévitable. Ils devraient subir le châtiment attaché à leur terrible péché.

Le Juge interroge les rebelles, d'abord l'homme, puis la femme, avant de prononcer le verdict. Il rétablit ainsi l'ordre correct de la chaîne d'autorité, que le tentateur a essayé de renverser.

B) L'interrogation d'Adam v. 9-12

Genèse 3 : 9-12

9 Mais l'Éternel Dieu appela l'homme, et lui dit : **Où es-tu ?**

10 Il répondit : J'ai entendu ta voix dans le jardin, et j'ai eu peur, parce que je suis nu, et je me suis caché.

11 Et l'Éternel Dieu dit : **Qui t'a appris que tu es nu ? Est-ce que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais défendu de manger ?**

12 L'homme répondit : La femme que tu as mise auprès de moi m'a donné de l'arbre, et j'en ai mangé.

Dieu commence par appeler l'homme : « **Où es-tu ?** » (v. 9). Bien sûr, Dieu n'ignore pas où Adam et Ève se cachent. C'est plutôt un ordre de sortir de leur cachette pour venir s'expliquer. L'expression peut aussi signifier : « Est-ce que tu te rends compte de l'ampleur de la chute et du péché dans lequel tu es tombé ? ».

Par sa réponse, Adam se condamne lui-même. Il a voulu cacher sa nudité devant le Dieu qui l'a créé (v. 10). Il est dominé par la peur et le désir de fuir.

Jéhovah-Élohim pose alors deux autres questions liées à cette réponse : **Qui t'a appris que tu es nu ? Est-ce que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais défendu de manger ?**

Tout en admettant qu'il l'a fait au verset 12 (« j'en ai mangé »), Adam cherche à en faire porter la responsabilité à sa femme (« la femme que tu as mise auprès de moi »). Faire retomber la responsabilité sur autrui ou sur autre chose est une manière courante de se déresponsabiliser. C'est un réflexe que la race humaine a adopté et pratiqué depuis.

C) L'interrogation d'Ève v. 13

Genèse 3 : 13

13 Et l'Éternel Dieu dit à la femme : **Pourquoi as-tu fait cela ?** La femme répondit : Le serpent m'a séduite, et j'en ai mangé.

Quand Dieu demande à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela ? », elle aussi essaie d'atténuer sa faute en accusant le serpent : « Le serpent m'a séduite, et j'en ai mangé ».

Le serpent est-il responsable du péché de la femme, et celle-ci responsable du péché de l'homme ? Non ! Le tentateur n'a fourni que l'occasion et l'opportunité de pécher. Adam et sa femme ont librement décidé de désobéir à Dieu. La femme prit l'initiative sans en référer à son mari, et celui-ci paracheva cette tragique histoire en décidant de participer à sa rébellion.

Les deux ont péché et aggravent leur cas en accusant autrui. Nous sommes responsables de ce que nous faisons ou omettons de faire, et nous serons jugés en conséquence. L'argument qui consiste à faire retomber de nos mauvais choix sur notre arrière-plan, nos parents, nos gènes ou la société est irrecevable au tribunal divin.

Adam est le chef représentatif (ou fédéral) de la race humaine comme le souligne Romains 5 : 12-19 :

12 C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché, ...

13 car jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi.

14 Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir.

15 Mais il n'en est pas du don gratuit comme de l'offense ; car, si par l'offense d'un seul il en est beaucoup qui sont morts, à plus forte raison la grâce de Dieu et le don de la grâce venant d'un seul homme, Jésus-Christ, ont-ils été abondamment répandus sur beaucoup.

16 Et il n'en est pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché ; car c'est après une seule offense que le jugement est devenu condamnation, tandis que le don gratuit devient justification après plusieurs offenses.

17 Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul.

18 Ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.

19 Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes.

1 Corinthiens 15 : 21-22

21 Car, puisque la mort est venue par un homme, c'est aussi par un homme qu'est venue la résurrection des morts.

22 Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ,

Toute l'humanité est incluse dans le péché d'Adam. Nous sommes tous coupables et condamnés « en Adam » et nous mourrons tous « en Adam ».

Béni soit Dieu pour le deuxième représentant, le dernier Adam, soit le Seigneur Jésus-Christ, le chef de file de la nouvelle humanité !

II) LES COUPABLES INCULPÉS V. 14-19

Dieu n'interroge pas le serpent. Il ne cherche pas à susciter en lui un sentiment de culpabilité ou d'arracher une confession. Il est déjà un rebelle récalcitrant exclus de la rédemption, et a délibérément décidé d'égarer l'être humain que Dieu vient de créer. Le diable n'est pas autorisé à présenter sa version des faits.

A) L'inculpation du serpent v. 14-15

Genèse 3 : 14-15

14 L'Éternel Dieu dit au serpent : Puisque tu as fait cela, tu seras maudit entre tout le bétail et entre tous les animaux des champs, tu marcheras sur ton ventre, et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie.

15 Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon.

Les coupables viennent à la barre dans l'ordre d'autorité. Dieu s'adresse au serpent parce qu'il est possédé par le diable. En présence de Dieu, le diable est obligé d'écouter en silence l'énoncé du jugement divin. Le tentateur est une créature que Dieu tient responsable de ses actions. Même si le serpent n'est pas la cause du péché de la femme, il n'en est pas moins coupable.

Ève a raison de l'accuser de l'avoir séduite, mais elle a tort de s'excuser de ses propres actions. Les propos accusateurs de Dieu contre le serpent : « Puisque tu as fait cela » reprennent l'accusation de la femme. Le tentateur poursuivait des buts mauvais dans le jardin. Il était venu pour mentir, séduire et insinuer le doute.

C'est la première fois qu'est prononcé le mot de malédiction, le contraire de la bénédiction. Cette malédiction comprend deux parties :

1. « tu marcheras sur ton ventre, et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie » (v. 14)

La position et le mouvement du serpent symbolisent quiconque est maudit, humilié et abaissé. En réalité, les reptiles ne mangent pas la poussière, mais le fait de la lécher est devenu le symbole de la soumission et de la défaite (d'où l'expression « mordre la poussière »).

La deuxième partie de la malédiction se réfère à l'hostilité chronique et à la défaite ultime du serpent :

2. « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon. » (v. 15)

L'hostilité qui existait entre déjà entre Dieu et lui concernera désormais aussi les êtres humains. Il y aura une guerre perpétuelle. Le Malin crut avoir remporté une victoire facile. Il s'était emparé de nos premiers parents, et avec eux, toute leur descendance. Mais Dieu est intervenu. Cette inimitié ne jaillit pas de leur cœur mauvais et corrompus. Elle n'est pas non plus le mal rendu pour le mal, mais le fait de Dieu qui s'engage dans cette bataille. L'être humain qui sera du côté de Dieu contre le Malin, vaincra.

B) L'inculpation d'Ève v. 16

Genèse 3 : 16

16 Il dit à la femme : J'augmenterai la souffrance de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi.

Comme dans le cas du serpent, la sanction comporte deux volets, l'un relatif à ses enfants, l'autre à son mari.

. À ses enfants

Dieu ne retire pas à Ève la bénédiction de l'enfantement et de la multiplication mais que cette bénédiction sera amère et pénible. Sans l'assistance médicale, la mise au monde des enfants est une expérience traumatisante et douloureuse pour la plupart des femmes.

. À son mari

Beaucoup de commentateurs croient qu'il s'agit du désir de la femme à dominer et manipuler son mari qui est contraint d'exercer une plus grande autorité pour l'assujettir. Genèse 4 : 7 appuie cette explication. Le châtement divin décrit alors soit l'exploitation des femmes par les hommes, soit l'origine de la guerre des sexes. Dans les deux cas, la sujétion et la lutte remplacent la relation harmonieuse dans l'amour conjugal.

C) L'inculpation d'Adam v. 17-19

Genèse 3 : 17-19

17 Il dit à l'homme : Puisque tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point ! le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie,

18 il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs.

19 C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière.

Dieu attire l'attention sur la raison du châtement : « Puisque tu as écouté la voix de ta femme ». Adam n'a pas été séduit par le diable mais a péché volontairement. Son erreur fondamentale est d'avoir écouté sa femme plutôt que Dieu. La condamnation comporte deux parties :

. La peine pour obtenir la nourriture

Le sol sera dorénavant maudit. L'homme peinera pour tirer sa nourriture du sol. Ce sera au prix de sueur, du sang et des larmes. Cette indication suggère que le couple devra quitter le jardin des délices pour les régions incultes et désolées de la terre.

. Le fait que la terre aura le dernier mot

Ensuite, dans la lutte de l'homme contre le sol, celui-ci aura le dernier mot. Au début, Dieu l'a menacé de mort en cas de désobéissance à son ordre. L'expression « tu es poussière, et tu retourneras à la poussière », rappelle le jugement prononcé contre le serpent. L'homme est réduit en poussière et le serpent rampe dans la poussière. La victoire finale sur le diable inclut la résurrection de ceux qui dorment dans la poussière de la terre.

Daniel 12 : 2

2 Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle.

La mort est un ennemi associé au diable. Elle sera le dernier à être détruit.

III) LES COUPABLES INFORMÉS V. 15

Genèse 3 : 15

15 Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon.

Ce chapitre sombre et maussade contient des indications de la miséricorde et de la grâce divines. Le jugement contre le serpent s'assortit d'une précieuse promesse : c'est la première lueur de l'Évangile. C'est pourquoi les théologiens l'appellent le « Protévangile », la première bonne nouvelle.

Le terme « postérité » est l'un des mots clés de la Genèse puisqu'il y figure cinquante-neuf (59 fois). Le mot hébreu a un sens collectif et un sens particulier. Dans son sens collectif, il signifie la descendance (descendants). Dans son sens particulier, il signifie un descendant en particulier.

La promesse finale : « Celle-ci t'écrasera la tête » milite cependant en faveur du sens particulier du terme « postérité ». Il s'agit d'un individu particulier.

Galates 3 : 16

16 Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit : et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs, mais en tant qu'il s'agit d'une seule : et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ.

La suite du livre de la Genèse insiste sur l'importance d'une postérité particulière et spéciale. Celle-ci est liée au choix d'une famille qui passe par Sem, Abraham, Isaac et Jacob. La fin du livre l'annonce comme royale (Gen. 49 : 8-12). Joseph en devient le type mais elle viendra de la lignée de Juda. Le reste de l'Ancien Testament développe cette idée jusqu'à son accomplissement dans la venue du Messie. Jésus est « la postérité ».

Il est surprenant que Dieu ait communiqué cette vérité en prononçant le jugement sur le diable. C'est certainement la dernière la dernière chose que celui-ci désirait entendre. Combien les desseins de Dieu sont merveilleux.

Dieu annonce que le grand adversaire de l'humanité recevra un coup mortel irrémédiable, alors que la postérité de la femme sera blessée au talon, une blessure qui n'est pas fatale.

Le verset 21 du chapitre trois (« l'Éternel Dieu fit à Adam et à sa femme des vêtements de peaux, et il les en revêtit ») nous informe d'une autre bénédiction contenue dans l'annonce prophétique de la venue du Messie : Dieu couvre la nudité. Cela souligne la désinvolture et la futilité des efforts humains pour traiter le péché, contrairement au sérieux et au coût élevé de la voie divine. Celle-ci exige « l'effusion de sang », qui sera plus tard au centre des lois cérémonielles.

Le thème du vêtement parcourt tout l'Écriture en rapport avec la vérité essentielle de l'Évangile, et il s'associe au sacrifice sanglant dans le dernier livre de la Bible :

Apocalypse 7 : 9-10

*9 Après cela, je regardai, et voici, il y avait une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau, **revêtus de robes blanches**, et des palmes dans leurs mains.*

*10 Et ils criaient d'une voix forte, en disant : Le salut est à notre Dieu qui est assis sur le trône, **et à l'agneau.***

APPLICATIONS

1) Apprenons de la folie des réponses de nos premiers parents devant l'accusation divine. Contrairement à eux, reconnaissons immédiatement nos fautes en ne cherchant pas à nous excuser ou à en chercher à accuser autrui ou les circonstances. Confessons humblement nos péchés et implorons le pardon du Seigneur sur la base de notre foi en la personne et en l'œuvre de Jésus-Christ.

2) Méditons sur les justes jugements de Dieu : ils sont toujours remplis de sagesse et de perfection. Acceptons notre condition et apprécions que l'Éternel n'ait pas puni nos premiers parents et toute l'humanité avec plus de sévérité.

3) Plongeons nos regards sur la prophétie messianique et trouvons-y toute notre joie et nos consolations.

LOUONS LE SEIGNEUR POUR SA PARFAITE JUSTICE,
SON AMOUR, SA MISÉRICORDE ET SA GRÂCE !

A M E N !